

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 70

Hebdos régionaux de Lanaudière, de Laval, des Laurentides, de la Montérégie et de Montréal

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 DÉCEMBRE 2007 À TERREBONNE

Québec, le 13 novembre 2007 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)* par BFI Usine de triage Lachenaie ltée. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 4 décembre 2007, à compter de 19 h 30, à la Villa des Moulins, 1425, chemin Gascon, à Terrebonne**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 13 novembre et se terminera le 28 décembre 2007.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 28 décembre 2007, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie**, 3060, chemin Saint-Charles, Terrebonne ;
- **bibliothèque municipale de Mascouche**, 3015, des Ancêtres, Mascouche ;
- **bibliothèque municipale de Repentigny**, 1, place d'Évry, Repentigny.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 28 décembre 2007, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL ltée) exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à Terrebonne (secteur Lachenaie), en banlieue de Montréal. Le territoire desservi par BFI-UTL ltée regroupe les régions administratives de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Au rythme de l'enfouissement annuel actuel de 1 300 000 t, le remplissage du site existant, déjà autorisé en 2004, serait complété en mai 2008. Le projet consiste à agrandir le site en direction nord, sur des terrains adjacents à ceux qui sont présentement utilisés. L'agrandissement permettrait au promoteur de répondre à une partie des besoins d'enfouissement de sa clientèle actuelle, jusqu'à concurrence de 26 500 000 m³ et ce, pour les 17 prochaines années.

À l'exception de la surélévation de la cellule d'enfouissement limitée cette fois à 40 m, le projet est, dans son ensemble, similaire à celui autorisé par décret en 2004.

Le promoteur propose d'aménager une cellule d'enfouissement d'une superficie de 92 ha qui serait remplie en trois étapes. La cellule serait subdivisée en deux parties, séparées par une berme centrale en argile de 54 m de largeur. Une fois ces deux parties remplies, le comblement de la partie centrale serait amorcé. L'exploitation de cette nouvelle cellule d'enfouissement pourrait s'effectuer à l'aide des équipements existants tels que les installations de captage et de traitement du lixiviat, le système de captage, d'élimination et de valorisation des biogaz.

BFI-UTL ltée prévoit commencer l'exploitation de la nouvelle cellule en 2008 et ce, jusqu'en 2025. Les coûts sont estimés à 2 M\$ pour l'aménagement de la phase d'avant-projet et à 11,845 M\$ par an pour la phase d'exploitation.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions négatives concerneraient les odeurs, une nuisance qui pourrait toucher les résidants les plus rapprochés, principalement au cours de l'été alors que les vents du sud-ouest sont les plus fréquents. Afin d'atténuer ces impacts, le promoteur prévoit poursuivre l'exploitation vers le nord et l'ouest, de façon à éloigner graduellement ses activités des résidences les plus près. Sur le plan du paysage, la hauteur maximale des matières résiduelles, incluant le recouvrement final, serait d'environ 40 m au-dessus du terrain naturel. L'étude d'impact mentionne que la présence de goélands pourrait également importuner certains résidants. Les mesures déjà mises en place par BFI-UTL ltée et qui impliquent un programme de contrôle journalier des goélands ainsi qu'un recouvrement quotidien des matières résiduelles devraient se poursuivre.

En ce qui concerne les impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines, un système de collecte et de traitement du lixiviat est prévu par le promoteur dans la nouvelle cellule. Par ailleurs, le suivi environnemental des eaux de surface et des eaux souterraines, actuellement effectué, serait poursuivi et étendu à l'agrandissement. Quant aux impacts sur la qualité de l'air, BFI-UTL ltée a mis en place un système de captage, de destruction et de valorisation des biogaz.

À propos des répercussions positives, le projet aurait des retombées économiques et générerait une quarantaine d'emplois lors de l'exploitation du site.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : letlachenaie@bape.gouv.qc.ca.